



# COMMISSION STATUT ARBITRAGE

## Procès-Verbal

**Réunion du 5 Septembre 2019**

**Présents** : Hervé LATRUBESSE, Serge SUBIAS, Stéphane REUTIN, Matthieu RABBY

**Excusé** : Barthélémy OYHENART

**Absents** : Sylvie OYHENART, Jérôme JAYMES

**Invité** : Michel LACOUE NEGRE, secrétaire Général

La séance est ouverte à 19h00

1) **CLUBS en INFRACTION aux règles du Statut de l'Arbitrage**

Les clubs suivants sont en infraction et vont devoir régulariser leur situation **avant le 31 Janvier 2020**

- LUY DU BEARN FC : manque 1 arbitre ; le dossier BELGUERCH Youssef est en étude à la commission régionale des statuts de l'arbitrage et nous attendons leurs conclusions
- PAU ESPAGNOL FC : manque 1 arbitre.

Nous conseillons vivement à ces 2 clubs de présenter des candidats pour les sessions à venir.

2) **DOSSIERS INDIVIDUELS**

- a) **Monsieur FOURCADE Kévin (Licence n° 2544441779)** : souhaite devenir arbitre indépendant mais couvre pour 2 saisons le club du FCVO
- b) **Monsieur SBIA Mohammed (licence N° 254106478)** : est autorisé à représenter le club d'ASL BILLERE à partir de la saison 2019/2020
- c) **Monsieur DUGROS Mathieu (licence N° 1829729072)** : est autorisé à représenter le club d'AS MOURENX BOURG à partir de la saison 2019/2020

NOTA : Nous rappelons que la date de renouvellement des licences des arbitres est le 31 août. Toutes les candidatures hors date seront considérées selon les règles du statut de l'arbitrage

L'ordre du Jour étant épuisé, le président lève la séance à 20H15

**Le Président,**

**S. SUBIAS**